



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-06-2026 /

Dossier complet le : 02-06-2026 /

N° d'enregistrement : 018814/KK P

1 Intitulé du projet

Demande de creation d'un parc commercial sur la commune de Lambres-lez-Douai (59). Le projet porte sur la construction d'un ensemble de batiments en rez-de-chaussee, destine a accueillir des services et des cellules commerciales (3006 m² et 110 places).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

TEAM PROMOTION

Raison sociale

Societe par Actions Simplifiee (SAS)

N° SIRET

89296049300013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MOUAOUIA

Prénom(s)

Slimane

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans la zone commerciale de Lambres-Lez-Douai (59), en bordure de la route nationale et a proximité immédiate de la limite communale avec Sin-Le-Noble (59). Le projet prévoit : 1) la démolition de 3 682 m² de hangars existants ; 2) la construction d'un bâtiment commercial de 1205 m² (dont 997 m² de surface de vente) ; 3) la construction d'un bâtiment restaurant de 335 m² de surface plancher, équipé d'un drive ; 4) la construction d'un bâtiment regroupant, un restaurant de 576 m² et, sur le reste de la superficie disponible, 3 cellules de services ; 5) l'installation d'un abri à vélos ; 6) la création de 110 places de stationnement perméables. La desserte en eau potable sera raccordée au réseau existant. La défense incendie sera assurée par la pose de poteau incendie et/ou citerne (validation en amont avec le SDIS). L'assainissement sera de type séparatif avec tamponnement et infiltration à la parcelle des eaux pluviales (bassin d'infiltration d'environ 200 m² ; chaussees réservoirs). Les eaux usées seront rejetées au réseau public existant. Conformément à la réglementation en vigueur, 10% des places de stationnement seront équipées ou pré-équipées pour accueillir une borne de recharge électrique (5 places équipées dont 1 PMP et 15 pré-équipées). La parcelle

4.2 Objectifs du projet

Le projet est situé dans une zone urbaine à secteur d'activité commerciale - zone UF du PLU - et, a pour objectif de développer l'activité commerciale sur la commune de Lambres-Lez-Douai (59).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En amont, 3682 m² de hangars et logements existants seront démolis. Ces constructions sont vétustes, en mauvais état, et leur forte densité provoque une artificialisation importante du sol. Leur démolition permettra, au projet, de développer une meilleure qualité paysagère, de faciliter les accès au site, et de renforcer la qualité des sols. L'opération sera réalisée par le biais d'une unique phase de travaux. Les voiries du projet seront en enrobé noir et, seront créées par décapage de la terre végétale, puis décaissement suivant les profils, et compactage. Les voies partagées présenteront une largeur supérieure à 6m pour les véhicules légers, poids lourds et cycles. Les trottoirs seront adaptés aux normes handicapées (bordures surbaissées, dalles pododactiles) et seront d'une largeur minimale de 2 m. Le projet ne prévoit aucun rejet d'eaux pluviales vers un réseau existant, il est prévu d'infiltrer toutes les eaux pluviales sur l'emprise de l'opération. Les eaux pluviales de la voirie et des toitures seront collectées puis conduites vers les ouvrages d'infiltration (chaussées réservoirs, bassin d'infiltration). Les places de stationnement seront perméables avec des pavés à joints ouverts et remplissage gravillon. Le projet prévoit un rejet des eaux usées sur le réseau existant. Un regard de visite sera prévu en limite de l'opération. Le réseau à l'intérieur de l'opération sera constitué de canalisations de diamètres adaptés, les branchements des cellules seront constitués d'un tabouret de visite, raccordé au réseau de collecte par une canalisation de diamètre adapté aux débits. La défense incendie sera assurée par un poteau ou une citerne à créer en accord avec les services de défense incendie.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sans objet pour le démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de construction est soumis à la procédure administrative suivante : - Permis de construire dont le dépôt a déjà été réalisé le 17/12/2025 (PC0593292500017)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface au sol totale Surface plancher totale Surface des stationnements Places de stationnement	(3 006, m ²) (2 872 , m ²) (1542, m ²) (110, places permeables)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone UF du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lambres-Lez-Douai, dont la derniere procedure a ete approuvee le 24/01/2024.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

En amont, 3682 m² de hangars et logements existants seront demolis. Ces constructions sont vetustes, en mauvais etat, et leur forte densite provoque une artificialisation importante du sol. Leur demolition permettra, au projet, de developper une meilleure qualite paysagere, de faciliter les acces au site, et de renforcer la qualite des sols. L'operation sera realisee par le biais d'une unique phase de travaux. Les hangars et les logements sont actuellement vides et laisses a l'abandon depuis plusieurs annees.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est localisee a environ 3,1 km. Il s'agit d'une ZNIEFF de type I "Bassins de Brebieres et bois du Grand Marais" (310013748).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune de Lambres-Lez-Douai n'est pas comprise dans un PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site projete pour le projet n'est pas localise dans un perimetre de protection. Le monument historique le plus proche est l'ancien Hippodrome situe a environ a 2,1 km au Nord du projet, sur la commune de Douai.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Lambres-Lez-Douai, et le projet ne sont pas localises dans un perimetre de prevention des risques naturels et/ou technologiques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans un perimetre de captage. Le perimetre de captage le plus proche est localise a environ 1,1 km au Nord-Est du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve a environ 2,3 km au Nord du projet. Il s'agit du "site urbain de Douai".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est localise a environ 6,2 km au Nord du projet. Il s'agit d'une Zone de Protection Speciale (ZPS) nommee "Pelouses metalicoles de la plaine de la Scarpe" (FR3100504).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe le plus proche se trouve a environ 3,7 km au Nord du projet. Il s'agit du "Square Jemmapes".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de prélèvement en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'entraîne aucun prélèvement, ni drainage souterrain. Les eaux pluviales du projet seront gérées, par l'intermédiaire de chaussées réservoirs et d'un bassin d'infiltration. Les eaux pluviales seront prétraitées, et décantées, avant leur acheminement en direction des ouvrages de gestion.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	En tout, 3682 m ² de hangars et de logements existants vont être démolis, engendrant des gravats qui seront évacués vers des sites de traitement et/ou de gestion adaptés. Au droit du projet, les terres végétales seront décapées, et des décaissements seront effectués selon les profils, et les besoins du projet. Ces terres seront, soit évacuées vers des filières adaptées, soit réutilisées in situ.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées au réseau existant. Un regard de visite sera prévu en limite du projet. Le projet ne prévoit aucun rejet d'eaux pluviales vers un réseau existant. Il est prévu d'infiltrer toutes les eaux pluviales.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées au réseau existant. Un regard de visite sera prévu en limite du projet. Le projet ne prévoit aucun rejet d'eaux pluviales vers un réseau existant, il est prévu d'infiltrer toutes les eaux pluviales sur l'emprise du projet. Les eaux pluviales de la voirie et des toitures seront collectées puis conduites vers les ouvrages d'infiltration (chaussées réservoir et bassin d'infiltration de 300 m³). Le projet sera raccordé au
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une grande surface du projet est actuellement urbanisée (hangars, logements) hormis la zone arbustive qui sera en partie détruite dans le cadre du projet (préservation de 800 m² sur 3610 m² existant). Toutefois, des arbres seront plantés dans le cadre du projet. D'après le SRADDET, le projet est situé en dehors de tout réservoir de biodiversité et de corridor écologique.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 6,2 km au Nord du projet. Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) nommée "Pelouses metallocoles de la plaine de la Scarpe" (FR3100504). Ce site Natura 2000 inclut des milieux ouverts créés par l'activité humaine (extraction de minerais) et accueille des espèces, notamment végétales, capables de résister à la présence de métaux lourds dans les sols. Ces types de milieux sont
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet entraîne une consommation d'espaces boisés d'une surface de 2810 m² sur un total de 3610 m², correspondant aux parcelles cadastrales AL47, AL48, AL162 (partie) et AL164 (partie). Le reste de la parcelle est urbanisée avec, notamment, la présence de hangars et de logements.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les risques technologiques identifiés sur la commune de Lambres-Lez-Douai sont la présence d'ICPE, de canalisations de transport de matières dangereuses et de nombreux sites BASIAS et BASOL. Ces sites sont principalement localisés dans la trame urbaine de Lambres-Lez-Douai, et sont éloignés du site accueillant le projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Les risques naturels recensés sur la commune de Lambres-Lez-Douai sont le risque inondation, le risque de remontée de nappe, le risque de mouvements de terrain, et l'aléa retrait/gonflement des argiles. Quant au site, il se trouve sur une zone potentiellement sujette aux inondations de cave et sur un aléa retrait/gonflement des argiles "faible". Il ne présente pas de risque de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Circulation supplémentaire de véhicules (activités commerciales, restaurant).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet de démolition et de construction, est susceptible d'être une source de nuisance sonore durant la phase travaux. Toutefois, la phase de travaux sera réalisée en journée (hors week-end, jours fériés) et celle-ci sera La commune de Lambres-Lez-Douai n'est pas comprise dans un PPBE.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	De par la présence d'engins, la phase travaux entraînera des vibrations. Rappelons que cette phase est temporaire, et limitée dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet de construction entraînera la mise en place d'un éclairage public dans une zone où, actuellement, aucun éclairage ne semble être mis en place. L'éclairage de la construction respectera les règles définies sur la
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, les engins généreront des émissions contribuant aux émissions globales de gaz à effet de serre. Cette contribution reste toutefois faible étant donné qu'il s'agit d'un chantier temporaire, et de faible envergure. Les véhicules à moteur participeront indéniablement à la pollution atmosphérique, néanmoins ils seront tenus de respecter la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées de la future construction seront raccordées au réseau d'assainissement collectif de Lambres-Lez-Douai.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La collecte des déchets ménagers est assurée par la Communauté d'Agglomération du douaisis. Pendant la phase de travaux, les entreprises recycleront, au maximum, les déblais en remblais pour l'aménagement des bâtiments, et les déchets seront triés et envoyés vers les filières de traitement adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet est envisagé sur des parcelles, en grande partie, déjà urbanisées. Les bâtiments existants, abandonnés depuis plusieurs années, seront détruits. Le projet va ainsi entraîner une modification des activités humaines (logements/hangars abandonnés vers des bâtiments commerciaux), et une modification de l'usage des sols au droit des surfaces boisées qui ne seront pas

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les enjeux, et mesures associées, sont les suivants : - Gestion des eaux pluviales : Mise en place de chaussées réservoirs et d'un bassin d'infiltration sur une superficie de 200 m², places de stationnement perméables ; - Consommation d'espaces naturels : La parcelle comporte un espace boisé d'environ 3610 m². Il est prévu de conserver cette végétation existante sur 800 m². Dans le cadre du projet, des arbres seront plantés, aux abords du parking et du bassin d'infiltration créé. - Biodiversité/Natura 2000 : Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 6,2 km au Nord du projet. Toutefois, ce site Natura 2000 accueille des milieux ouverts, créés par l'activité humaine (extraction de minerais) et des espèces végétales inféodées à ces milieux, qui sont capables de résister à la présence de métaux lourds. Ces habitats ne sont pas retrouvés sur le site du projet. Les espèces remarquables de la zone Natura 2000, ne sont donc pas susceptibles d'être observées sur le site d'étude.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

D'après les paragraphes précédents et les incidences décrites, la réalisation d'une étude d'impact complète ne semble pas justifiée. Les éléments de justification retenus sont les suivants : - Le projet de construction est prévu sur une zone ouverte à l'urbanisation d'après le PLU de Lambres-Lez-Douai et se fera en continuité d'un lotissement existant ; - Le projet sera créé sur une zone déjà urbanisée, et actuellement laissée à l'abandon, ce qui limitera l'impact sur la biodiversité, qui reste relativement faible dans ces zones avec l'artificialisation des sols ; - Une gestion des eaux pluviales adaptée sera mise en place afin d'éviter tout risque de ruissellement pouvant être du à l'aménagement du site.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **MOUAOUIA**

Prénom Slimane

Qualité du signataire Gerant

À DOUAI

Fait le 02-06-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)